

LES AVANTAGES D'UNE ADHÉSION

► Les assurances



Comprise dans l'adhésion FNCOF : la Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux :

Diriger bénévolement une association entraîne des risques pour l'association et ses dirigeants. Rappelons que gérer une association, même bénévolement, peut avoir pour conséquence d'**engager la responsabilité civile personnelle des dirigeants** de l'association, et principalement du Président, s'ils commettent une faute dans l'exercice de leurs fonctions.



L'Assurance Multirisque Associations proposée par notre partenaire le Cabinet Axa Daugas (optionnelle) :

Incluant : une assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de vos manifestations, une assurance pour les locaux de votre association et son contenu, une assurance pour les dommages corporels des bénévoles, ainsi qu'une assurance complémentaire pour l'utilisation des véhicules, vous est proposée à **seulement 140€/an* (tarif 2018), pour 6 manifestations.**



L'Assurance Protection Juridique proposée par notre partenaire le Cabinet Axa Daugas (optionnelle) :

Vous êtes confronté à un litige ? Un juriste chargé de votre dossier recherche une solution amiable rapide et, si nécessaire, vous accompagne dans vos procédures judiciaires. Votre différent nécessite l'aide d'un avocat ou d'un expert ? AXA Protection Juridique prend en charge ces frais, selon les conditions du contrat. La FNCOF a négocié spécialement pour vous auprès de son partenaire JURIDICA, une **assurance Protection Juridique à 20€/an seulement (tarif 2018).**

Pour toute demande de souscription ou résiliation d'assurance, contactez le cabinet Axa Daugas (05 62 47 12 12- agence.daugas@axa.fr)



► Des remises SACEM et SACD



- 12.5% de réduction (en plus des 20%) sur vos déclarations SACEM, avec une remise supplémentaire pour le réveillon
- 10 % de réduction sur les forfaits SACD



► Une assistance juridique

Une assistance juridique gratuite avec une équipe de juristes professionnels pour répondre à toutes vos questions.



► Un site internet pour annoncer vos manifestations et un réseau Facebook



► Des publications régulières gratuites

Magazines, annuaire artistique, newsletter.



► Un Prix National de l'Art de la Fête et de l'Engagement Bénévole

Un chèque de 1000 € pour le lauréat du 1er Prix (500 € pour le 2ème et 250 € pour le 3ème et 4ème)



► Un Congrès National des organisateurs d'événements

► Des réunions départementales et des formations pour se rencontrer, échanger et être bien informés



► Une conception et/ou impression de supports de communication sur devis



► Des remises chez nos partenaires



► Des récompenses pour valoriser l'engagement de vos bénévoles